

réaliser un projet dans un contexte bâti existant

.....
L'architecture traditionnelle d'un territoire est étroitement liée à son climat, son sol, sa végétation qui ont induit des formes et des techniques de construction adaptées et spécifiques. Tout projet devra en tout premier lieu s'adapter à un contexte en s'inspirant et de l'identité du territoire et de l'architecture locale.





réaliser un projet dans un contexte bâti existant

.....

Le défi de la transformation et de l'amélioration de nos villes et de leurs faubourgs repose moins sur les nouveaux bâtiments que sur la gestion du bâti existant.

Certaines précautions sont nécessaires pour préserver l'harmonie existante et apporter une réelle qualité architecturale aux projets.

Le bâti ancien est dans sa conception intrinsèque, un bâti bioclimatique et durable. Il est un exemple à suivre et à réinterpréter dans les projets, pour la prise en compte directe de son environnement immédiat, du climat et des ressources naturelles locales.

FAIRE LES BONS CHOIX

AVANT TOUT PROJET

- 1) Analyser le contexte en réalisant l'inventaire des typologies présentes caractéristiques.
- 2) Vérifier que l'usage soit bien adapté.
- 3) En cas de modification du volume, bien maîtriser l'échelle du projet qui doit respecter la densité de ce qui l'entoure pour s'intégrer de manière harmonieuse.
- 4) Choisir des matériaux et des couleurs locales en cohérence avec le climat. Un projet bien intégré est un projet discret, proportionné à son environnement.

QUELS TRAVAUX ?

Appliquer les principes de l'architecture traditionnelle permet d'inscrire les nouvelles constructions tout comme les rénovations, dans la continuité d'une identité locale.

- 1) Respecter les règles d'adjonction des volumes : **en privilégiant les volumes simples**, composés d'un seul corps de bâtiment, pouvant être accompagné d'un bâtiment secondaire, jointif.
- 2) Privilégier la **simplicité des toitures** en évitant les surélévations importantes tout en maintenant les pentes de toitures originelles.
- 3) Favoriser le **confort d'été** et éviter d'habiter dans les combles qui servent alors d'espaces de transition des températures, autant l'été que l'hiver.
- 4) **Conserver les niveaux d'origines** afin d'éviter les planchers à hauteur de fenêtres, ce qui engendre la décomposition de la façade.
- 5) **Privilégier** le principe de **terrasse** de type séchoir et **ne pas favoriser les tropéziennes** qui constituent plutôt des événements de la façade ou de la toiture. La présence de garde-corps et de bâches ou parasols en toiture aggrave le phénomène.
- 6) Conserver ou s'inspirer des constructions environnantes traditionnelles, afin de **respecter les règles de composition des façades**, alignements et proportions.
- 7) Utiliser des matériaux qualitatifs (tuiles canal de terre cuite, pierre massive locale, enduit à la chaux, bois, zinc). À proscrire, le placage pierre (peu durable, peu esthétique).
- 8) **Éviter les éléments techniques** : climatisations, volets roulants, coffres de grilles ou autres.
- 9) **Masquer les matériaux plastiques** pour les fenêtres et les gouttières et descentes eaux pluviales.
- 10) **Composer avec le végétal** qui participe à la qualité du projet.



Composition d'une façade courante : axialité et hiérarchisation des percements, protection du soleil et de la pluie.



En ne respectant pas les proportions et les matériaux locaux ou d'origine, la construction est en rupture avec la typologie locale.



Le principe de séchoir (photo de droite) permet de conserver une toiture et d'aérer une terrasse à l'ombre.



L'éventrement ou la disparition des toitures tuiles engendre une rupture dans le continuum des couvertures traditionnelles des maisons.



Le principe de séchoir (photo de droite) permet de conserver une toiture et d'aérer une terrasse à l'ombre.



UN PATRIMOINE LOCAL

Attention aux Isolations Thermiques par l'Extérieur, qui ne sont pas adaptées aux bâtiments anciens en pierre ou en pisé et qui dégradent de façon dramatique les modénatures de la façade comme les éléments en pierre de taille et les dépassées de toiture.

Les restaurations en bâti ancien doivent permettre de respecter l'inertie et la perspiration des murs.

→ **Inertie** : C'est la capacité d'un matériau à accumuler puis à restituer de la chaleur et du froid. Les constructions à forte inertie thermique atténuent et retardent les effets des canicules ou des grands froids.

→ **Perspiration** : Les matériaux naturels tels que terre, ouate de cellulose, fibre de bois, liège, chanvre, facilitent la migration de la vapeur d'eau et l'autorégulation de l'hygrométrie (taux d'humidité dans l'air). Les besoins de ventilation se réduisent, la durabilité du bâti et le confort sont améliorés.

Éviter à tout prix les enduits comportant du ciment, de la résine ou un plastifiant. Ils sont inappropriés sur des murs en pierre. Le ciment l'empêche de respirer en créant humidité, moisissures et décrochage des plâtres et autres enduits intérieurs par l'effet du salpêtre, dit sel de la pierre.



ÉNERGIE & CLIMAT

Les combles aérés et non aménagés, les échanges d'air la nuit, particulièrement dans des logements traversants, l'inertie des matériaux, l'installations de brasseurs d'air (grands ventilateurs en plafond) permettent le rafraîchissement des logements sans passer par l'installation d'une climatisation. Cela permet des économies d'énergie et évite l'installation de blocs disgracieux en façade.

POINT RÉGLEMENTAIRE

La récente loi n°2015-992 de 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et son décret n°2016-711 de 2016 indiquent que la rénovation thermique des bâtiments est un enjeu important pour réduire la consommation d'énergie en France. C'est pourquoi, elle incite fortement à l'isolation thermique de tous les bâtiments. Ainsi depuis 01/01/2017, à l'occasion d'une rénovation importante, les travaux doivent être couplés avec des travaux d'isolation. Ce sont les travaux dit « embarqués ».

→ **Conseil CAUE** : Face à la multitude de produits et solutions techniques, il est judicieux de vous faire accompagner par un ou plusieurs professionnels. Venez rencontrer un architecte conseil des CAUE et un Conseiller Energie le plus tôt possible dans votre projet. Ces renseignements sont neutres et gratuits !

Lorsque vous envisagez d'intervenir sur un bâtiment ancien à caractère patrimonial fort, n'hésitez pas à faire appel à un architecte du patrimoine, gage d'un projet conçu et réalisé selon les règles de l'art. Pour la réalisation des travaux, adressez-vous aux entreprises spécialisées dans les techniques du patrimoine.

En espace protégé et dans le périmètre d'un monument historique, l'architecte des bâtiments de France sera amené à se prononcer.

→ **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE A-01



A-02 les greffes
urbaines



A-03 la
réalisation d'un
écoquartier

Chaque intervention sur nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes de l'UDAP et du CAUE de Vaucluse ont conçu ces fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur www.caue84.fr/documentation

→ à télécharger sur [le site de la DRAC PACA](#)

rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP de Vaucluse

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Vaucluse

→ **Réception du public sur rendez-vous**

 www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/La-Direction-regionale/La-direction-et-ses-services/Unites-departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/UDAP-de-Vaucluse

 udap.vaucluse@culture.gouv.fr

 04 88 17 87 10

CAUE de Vaucluse

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse

→ **Réception du public sur rendez-vous en mairie des communes adhérentes**

 www.caue84.fr

 secretariat@caue84.fr

 04 90 13 49 50

Photos, dessins et coordination © CAUE84 sauf mentions contraires • 2022

Couverture : Commune du Beaucet

Ces fiches conseils sont éditées par le CAUE de Vaucluse avec la participation active de l'UDAP de Vaucluse et le soutien de la DRAC PACA. Elles ont été élaborées à partir du travail réalisé par le CAUE des Bouches-du-Rhône.